

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **4 juillet 2018** à **20h30**

<i>N° délibération</i> D2018-04-03	<i>Date de convocation</i> 28 juin 2018	<i>Date d'affichage</i> 28 juin 2018
--	---	--

Nombre de conseillers				
<i>En exercice</i> 15	<i>Présents</i> 13	<i>Absents exc.</i> 2	<i>Absents</i> 0	<i>Votants</i> 14

Etaient présents		
M. WOLLJUNG Serge	M. POINSIGNON Gilles	Mme BOULANGE Rachel
M. OLEKSIUK Nicolas	Mme LUBNAU Dominique	Mme DAUMAIL Martine
Mme PIQUEMAL Anne	M. GIRARD Guy	M. MARTIN Michel
M. MULLER Jean-Marie	M. FALLITO Giovanni	
Mme MARTIGNON Sonia	Mme PREVOT Nadège	

Etaient absents excusés	
M. MARION Julien	Pas de pouvoir
Mme CAISSUTTI Claudie	Pouvoir à Mme DAUMAIL Martine

Objet : **Classement d'une voie sans enquête publique**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le permis d'aménager modificatif n° PA 057 654 17 M0001-M01 du 16 mars 2018 ;
VU l'arrêté 2018-10 du 23 mars 2018 autorisant le permis d'aménager modificatif ;
VU la délibération D2018-03-03 du 23 mai 2018 portant sur la dénomination de la nouvelle rue ;
 Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de classer cette voie dans la voirie communale.

Il rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, et qu'aux termes de l'article L141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** le classement dans la voirie communale de Silly-sur-Nied.
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

Fait à Silly-sur-Nied, le 4 juillet 2018
 Serge WOLLJUNG, Maire de Silly sur Nied

Signature et cachet